



Bruxelles, le 3 juin 2022  
(OR. fr)

9791/22

**Dossier interinstitutionnel:  
2022/0170(BUD)**

**FIN 596  
SOC 331**

#### NOTE POINT "I/A"

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	9582/22 (COM(2022) 248 final)
Objet:	Décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de la Grèce (EGF/2021/008 EL/Attica electrical equipment manufacturing)

1. Le 30 mai 2022, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), accompagnée de la proposition correspondante de virement de crédits n° DEC 13/2022<sup>1</sup>.
2. La proposition vise à mobiliser un montant total de 1.5 millions EUR au titre du FEM pour répondre à une demande de mobilisation du Fonds présentée par la Grèce à la suite des licenciements survenus dans six entreprises dans le secteur de la fabrication d'équipements électriques dans la région de l'Attique, afin d'apporter une aide à la réinsertion professionnelle des 206 bénéficiaires concernés, conformément au règlement (UE) 2021/691<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Doc. 9583/22.

<sup>2</sup> Règlement (UE) 2021/691 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) et abrogeant le règlement (UE) n° 1309/2013 (JO L 153 du 3.5.2021, p. 48).

3. Le Comité budgétaire a examiné la proposition lors de sa réunion du 3 juin 2022 et a été en mesure de l'approuver.
  4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil d'approuver le texte de la décision relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, qui figure dans le document 9792/22.
-